

IL N'Y A PAS BESOIN DE LOI POUR EN FINIR AVEC LES ANGLES MORTS DES CAMIONS ET DES NOMBREUSES VICTIMES QUI EN DÉCOULENT

Les décès dûs aux angles morts des camions sont encore trop nombreux et aucun aménagement cycliste n'y remédie.

Au niveau européen, le parlement envisage de rendre obligatoire les technologies de vision directe à partir de 2025 pour les véhicules neufs et seulement 2028 pour les véhicules existants.

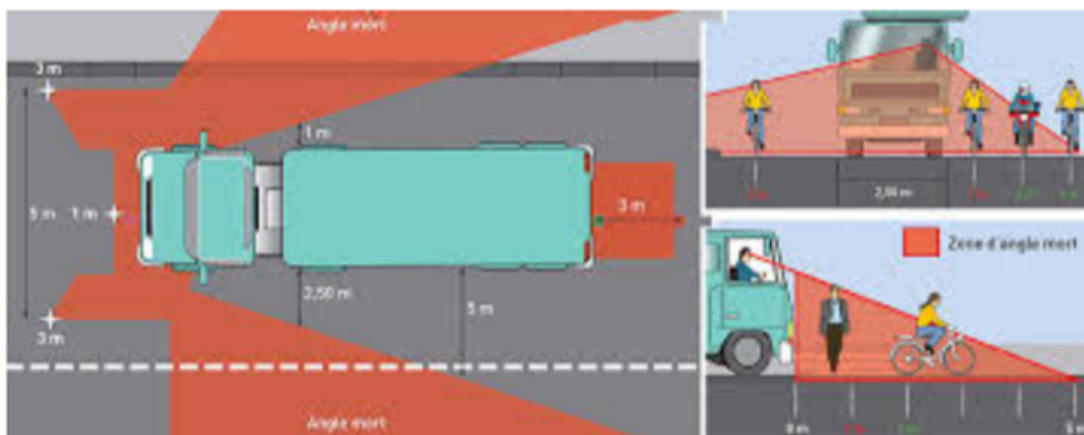
Sachant qu'un millier de vies seraient épargnées chaque année, doit-on attendre 5000 ou 8000 personnes décédées supplémentaires pour faire quelque chose.

IL N'Y A PAS BESOIN DE LOI POUR EN FINIR AVEC LES ANGLES MORTS

Certains cahiers de charges chantier stipulent déjà que, pour participer à leurs chantiers, les camions doivent être équipés du système de sécurité de vision directe.

Il suffirait que toutes les grandes entreprises de BTP et bureaux d'études s'obligent également à rédiger leurs cahiers de charges dans ce sens, pour que les entreprises de transport s'équipent. L'équipement est de l'ordre de 3000 euros, donc peu en regard d'une vie humaine (solution type Mobileye, par exemple, système d'alerte des collisions qui aide les conducteurs à garder un œil sur les cyclistes, piétons et motocyclistes difficiles à voir dans les angles morts).

Que chacun travaillant dans ces domaines insiste pour des changements de cahiers des charges ou pour l'équipement de ces véhicules. Ne pas équiper un véhicule, c'est s'exposer à rendre ses chauffeurs coupables d'homicide involontaire (les angles morts n'étant pas gérés et le tourner à droite trop souvent mortel).



La maman d'une jeune femme décédée faute de non résolution de ce problème